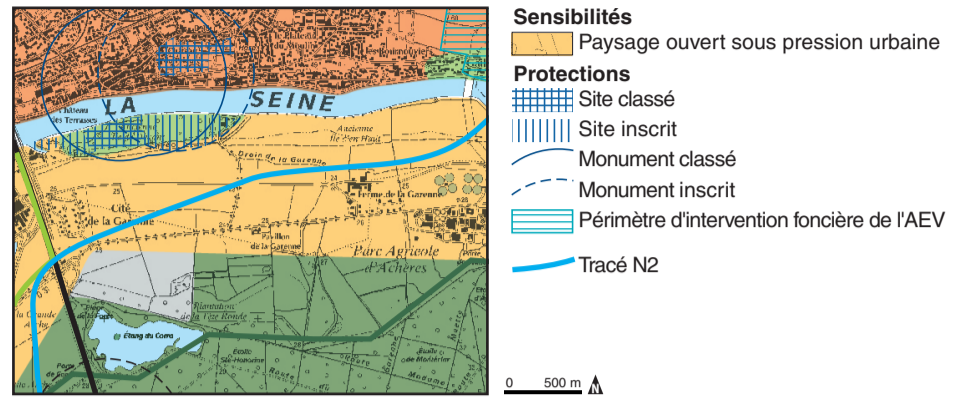
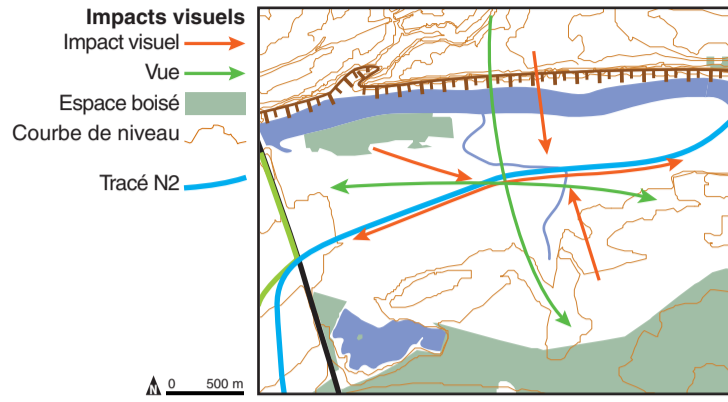


Tracé N2- séquence A

espaces sensibles : paysages ouverts à dominante agricole sous pression urbaine



Emprise totale Barrière physique infranchissable Création d'espace difficilement, voire non gérable Impact sur la gestion/accessibilité des terres agricoles Liaison existante interrompue Prise de vue



1 Parc agricole d'Achères, ferme du barrage.



2 Parc agricole et station d'épuration des eaux usées d'Achères; la Seine; la plaine de Pierrelaye.

Cette séquence traverse le paysage ouvert du parc agricole d'Achères. Son passage prévu en remblais entraîne une destruction de la morphologie du site – plaine alluviale de la Seine – et le morcelle, ce qui induit la perte de son unité.

Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :
- réaliser des plantations sur les talus exposés aux vues depuis le coteau de Conflans afin de recréer une limite visuelle forestière et de réduire l'impact visuel de l'aménagement routier.

